

M. Sergey GHAZINYAN est de nationalité arménienne. Il est titulaire d'une licence en droit et d'une maîtrise en études européennes décernées par l'université d'État d'Erevan, ainsi que d'une maîtrise en droit décernée par l'université américaine d'Arménie. Sa thèse de doctorat en droit, en cours d'élaboration, est consacrée à la protection des droits de l'homme des victimes de la traite des êtres humains.

M. Sergey GHAZINYAN a une dizaine d'années d'expérience dans le domaine de la lutte contre la traite des êtres humains.

En tant que consultant national et international, M. GHAZINYAN participe à divers projets relatifs aux droits de l'homme mis en œuvre par différentes organisations internationales (par exemple, le Conseil de l'Europe, le HCR, l'OIM), principalement dans les domaines de la lutte contre la traite des êtres humains, du droit d'asile et du droit des réfugiés, ainsi que des droits des migrants.

Sergey GHAZINYAN organise également des formations pour des groupes de bénéficiaires (y compris des fonctionnaires) sur différents sujets, notamment sur la lutte contre la traite des êtres humains. En tant que tuteur certifié HELP, il met également en œuvre ces activités de renforcement des capacités par le biais du Programme du Conseil de l'Europe pour l'éducation aux droits de l'homme des professionnels de la justice (Programme HELP).

En outre, M. Ghazinyan enseigne à l'université d'État d'Erevan et à l'université américaine d'Arménie. Ses cours portent sur la protection et la promotion des droits de l'homme, y compris sur la lutte contre la traite des êtres humains.

En tant qu'expert juridique au Centre d'études européennes de l'Université d'État d'Erevan il participe à l'élaboration de thèmes liés aux droits humains pour les programmes d'études de diplômes de Masters, ainsi que dans les programmes de formation des groupes bénéficiaires concernés.

Dans ses précédentes fonctions de conseiller du Défenseur des droits de l'homme de l'Arménie (2016-2022), M. Ghazinyan était notamment chargé de surveiller la mise en œuvre des obligations de l'État dans le domaine de la lutte contre la traite des êtres humains et de la protection des droits fondamentaux des victimes.

avril 2023